

Numéro 42 novembre 2010



Enquête CEFIL2010 sur le devenir des exploitations viticoles en Aquitaine

Poursuite et cession des exploitations viticoles : une décision prise par contrainte plus que par choix

D'ici cinq ans, d'après les résultats de l'enquête structure 2007, 3 300 exploitations spécialisées dans la viticulture pourraient changer de main en Aquitaine, en raison de l'âge de leur chef actuel.

Elles représentent 51 300 hectares de vigne, soit 35% des surfaces viticoles de la région.

Ces départs, selon le choix du chef concernant l'avenir de l'exploitation (poursuite, arrachage ou cession), pourront modifier de façon importante le paysage viticole aquitain. Ainsi, entre décisions d'arrachage et projets de cession où aucun repreneur n'est trouvé, une partie des vignes actuellement en production ne seront plus cultivées à brève échéance.

Un état des lieux des stratégies des viticulteurs de plus de 55 ans s'impose donc, afin de mesurer les conséquences sur le territoire, l'économie et l'emploi viticoles.

Agreste Aquitaine, à travers une enquête effectuée en 2010 auprès de ces viticulteurs, en collaboration avec le CEFIL, apporte un éclairage sur les futurs proches possibles de la filière.

Clélie GARNIER

Nous remercions les stagiaires de la promotion 2009 et l'équipe pédagogique du CEFIL pour la conduite et la réalisation de cette enquête.

Un patrimoine familial menacé

Les chefs d'exploitation viticole de plus de 55 ans travaillent en moyenne depuis plus de 40 ans dans la filière. Ils ont généralement pris leur fonction actuelle depuis plus de 20 ans.

Ils ont assisté à l'évolution de la filière, et pour la plupart d'entre eux, la viticulture ne semble plus être un secteur d'avenir : la moitié des chefs pensent que l'avenir de la filière est menacé, et 40% incertain.

Quant à la situation économique de leur exploitation, ils sont 47% à la juger déficitaire. Dans ce contexte économique morose, trouver un repreneur semble plus difficile.

La viticulture est encore très ancrée dans un contexte familial : plus de huit chefs sur dix dirigent une exploitation issue du patrimoine familial. La moitié d'entre eux ont un enfant qui a suivi une formation viticole, et un exploitant sur deux a un enfant susceptible de reprendre l'exploitation. Pourtant, deux tiers des répondants ne conseilleraient pas ce métier à un proche, la moitié, pour ceux dont un enfant reprendrait l'exploitation.

La question se pose alors de façon cruciale : que faire de son exploitation lorsque l'on décide de prendre sa retraite ?

Des successions envisagées dans le cadre familial

D'ici 2015, 40% des chefs viticoles envisagent de céder en totalité leur exploitation, le plus souvent par convenance personnelle ou pour partir en retraite. Plus de la moitié ont déjà trouvé un repreneur.

Lorsqu'ils ont un enfant susceptible de reprendre l'exploitation, celui-ci est cité comme repreneur. Il est le plus souvent enfant non coexploitant, mais également coexploitant.

Les autres chefs ayant un repreneur, citent en premier un repreneur individuel extérieur au cercle familial.

La quasi totalité des repreneurs souhaitent poursuivre l'activité viticole en l'état.

Contexte de l'étude

Cette étude part d'un double constat : d'un côté, les chefs d'exploitation viticoles mais également leurs salariés forment une population vieillissante (en 2007, 55% des chefs et 18% des salariés permanents ont plus de 50 ans) ; le besoin de renouvellement va donc se faire de plus en plus pressant dans les années à venir. De l'autre côté, on constate une baisse des effectifs dans les formations viti-vinicoles, qui ne suffiront pas à combler les départs des viticulteurs.

En partenariat avec les professionnels de la filière, la DRAAF Aquitaine a lancé une enquête par courrier auprès des chefs d'exploitation viticole de plus de 55 ans, afin de mesurer les impacts de leur décision sur la viticulture aquitaine. L'enjeu était d'identifier les partants potentiels ainsi que leur stratégie pour les cinq ans à venir : poursuivre, céder ou arracher. Il s'agissait aussi de relever l'influence du contexte économique dans le choix des exploitants.



Des formes sociétaires également touchées par le manque de repreneur

Plus de la moitié des exploitations viticoles sont sous forme sociétaire, principalement en SCEA ou EARL. Les chefs d'exploitation ont alors trois associés en moyenne, dont deux travaillant effectivement sur l'exploitation.

Les formes sociétaires rendent plus faciles la transmission des exploitations. Pourtant, si les exploitants individuels ont plus de difficultés lorsqu'ils veulent céder, à trouver un repreneur, les formes sociétaires ne sont pas épargnées : 36% des exploitations sous forme sociétaire (contre 46% chez les individuels) n'ont pas de repreneur connu bien que le chef souhaite céder.

Les chefs moins âgés n'ont pas encore entrepris de recherche

Ne pas avoir de repreneur connu n'est pas forcément signe de difficulté : en effet, parmi les chefs sans repreneur qui veulent céder l'exploitation, deux sur cinq n'ont tout simplement pas entamé leur recherche. Ils sont en moyenne plus jeunes que les exploitants ayant déjà entrepris des démarches. Pour eux, la cession est envisagée mais à moyen terme.

Les chefs qui cherchent encore un repreneur ont une surface en vigne moins élevée que la moyenne (16 hectares contre 20 hectares pour ceux qui ont trouvé un repreneur). Ils envisagent ou effectuent leur recherche en priorité via des annonces immobilières (un tiers d'entre eux), puis par des connaissances hors cercle familial.

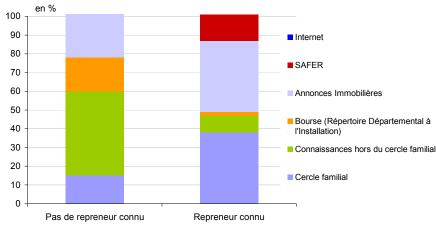
Un décalage entre les intentions de cession et la pratique

L'appellation principale ne semble pas être un facteur discriminant pour la recherche d'un successeur : la répartition des appellations est la même pour les chefs avec ou sans successeur connu.

La différence la plus flagrante entre ces deux situations est la nature de la cession. En effet, les exploitants ayant trouvé un repreneur procèdent à une location dans 40% des cas, et à une vente dans 20% des cas. Les chefs qui cherchent un repreneur envisagent quant à eux une vente en l'état huit fois sur dix, et seulement 16% d'entre eux pensent louer en l'état.

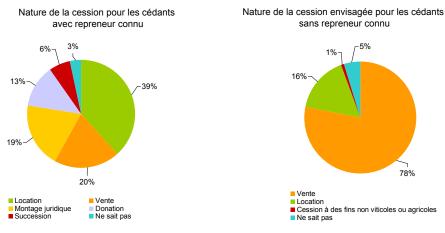
Un repreneur cherché prioritairement parmi les connaissances

Répartition par mode de recherche de successeur



Source: Enquête CEFIL 2010

Les repreneurs louent, les cédants veulent vendre



Source : Enquête CEFIL 2010

Vouloir vendre semble un frein à la reprise de l'exploitation. On rappelle qu'en 2008, un hectare de vigne apte à produire vaut 65 500 euros en moyenne en Aquitaine (34 000 euros en moyenne pour les appellations génériques et intermédiaires, à 800 000 euros pour les appellations prestigieuses). L'accès au foncier reste un obstacle pour les repreneurs potentiels, une des solutions serait alors le fermage.

Très peu d'arrachage

L'arrachage des vignes n'est envisagé que par 4% des exploitants de plus de 55 ans. Ils choisissent cette option avant tout par convenance personnelle (38%), mais également en raison des contraintes réglementaires. Parmi ces chefs, un sur cinq explique sa décision par la prime d'arrachage.



Ce sont de petites exploitations viticoles (les trois guarts ont moins de 11 hectares de vigne) presque toutes en forme individuelle. Une fois les vignes arrachées, plus d'un tiers des surfaces est destiné à être en friche, 14% à être reconverti pour d'autres activités agricoles. La reconversion des terres viticoles en terrains à bâtir concerne 12% des surfaces. De façon générale, l'arrachage n'est pas choisi par opportunité financière.

La moitié des exploitants pensent continuer d'ici cinq ans

Alors que presque la moitié des chefs interrogés estiment l'avenir de la filière viticole menacée, ils sont 46% à envisager de poursuivre leur activité d'ici cinq ans. Quelles sont les raisons de ce choix : contraintes économiques ou au contraire opportunité, convenance personnelle, ou encore défaut de repreneur ?

La poursuite des activités viticoles n'est pas liée à un problème de succession. En effet, les chefs ayant un enfant susceptible de reprendre l'exploitation sont relativement plus enclins à poursuivre pendant cing ans : ils sont 50% à vouloir poursuivre et 40% à vouloir tout céder (pour les chefs sans enfant qui reprendraient l'exploitation, seulement 37% veulent poursuivre et 42% veulent tout céder).

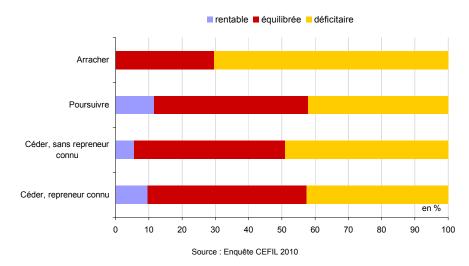
Des exploitations plus rentables ?

Ils jugent pour plus de la moitié d'entre eux que leur exploitation est rentable ou équilibrée. Pour autant, ils motivent leur choix avant tout par contrainte financière (retraite insuffisante, remboursement de prêt...) ; viennent ensuite les convenances personnelles (un tiers d'entre eux), et pour 13% des opportunités économiques.

exploitant sur quatre voulant poursuivre, envisage même de développer son activité : achat de terres viticoles et de matériel principalement. Ces exploitations sont assez grandes (45 hectares de vignes en moyenne), sous forme sociétaire pour deux tiers d'entre elles. Les appellations Médoc, Graves et Saint-Emilion sont comparativement plus nombreuses que les autres appellations à faire ce choix.

La moitié des viticulteurs jugent leur exploitation déficitaire

Répartition de la situation économique de l'exploitation selon les perspectives d'ici 5 ans



Selon l'âge, on poursuit par choix ... ou par contrainte

En réalité, les raisons de la poursuite sont relativement différentes suivant l'âge du chef. Tandis que les chefs de 55 à 59 ans citent en premier les contraintes financières pour expliquer leur choix (48% des réponses), pour ceux de 60 ans et plus, les contraintes ne sont citées qu'en second (24%) ; la convenance personnelle est leur principale motivation (40%). Ce sont également parmi ces chefs de 60 ans et plus que se trouvent principalement ceux qui poursuivent par opportunité économique.

Se dégagent ainsi deux typologies de chefs qui pensent poursuivre : d'un côté, des chefs qui, bien qu'ils puissent prendre leur retraite, choisissent de continuer, par plaisir ou parce que l'exploitation est rentable. De l'autre, des chefs en moyenne plus jeunes, qui continuent l'activité viticole par contrainte financière. Ces derniers ont plus souvent des appellations génériques, tandis que le premier groupe, s'il exploite lui aussi les génériques, concentre les appellations plus « prestigieuses », type Saint-Emilion.

6 500 hectares de vignes sans repreneur

	SAU vigne (ha)	ETP Main-d'œuvre familiale	ETP Main-d'œuvre salariée
Céder tout	19 056	1 652	3 519
sans repreneur connu	6 514	441	279
avec repreneur connu	12 541	1 211	3 240
Poursuivre tout	26 750	1 422	2 030
Arracher tout	836	127	8
Autres	4 665	309	203
Total	51 306	3 511	5 760

Main-d'œuvre familiale : chefs, coexploitants et aides familiaux Main-d'œuvre salariée : salariés permanents et saisonniers

ETP: Equivalent Temps Plein

Source : Enquête CEFIL 2010

Des répercussions sur l'emploi familial et salarié

Au final, sur les 51 300 hectares de vigne destinés à changer prochainement d'exploitant, 800 risquent d'être arrachés d'ici les cinq prochaines années et 6 500 doivent changer de main, mais le repreneur potentiel n'est pas encore connu.

L'incertitude qui pèse sur l'avenir de ces exploitations affecte non seulement le territoire viticole mais aussi l'emploi salarié de la filière. Si la main-d'œuvre familiale (principalement le chef d'exploitation et les coexploitants) est bien présente sur l'exploitation, le salariat, permanent et saisonnier, est très développé en viticulture, particulièrement en Aquitaine. La région est ainsi la première pourvoyeuse d'emploi salarié dans le secteur viticole.

Il faudrait également prendre en compte les répercussions indirectes sur l'emploi et l'économie en aval : coopératives, négociants, commerçants ...

D'autant que si 40% des chefs pensent poursuivre leur activité d'ici cinq ans, la question de l'avenir de l'exploitation se posera, avec quelques années de décalage, même si une assez grande part d'entre eux ne semble pas avoir de problème de succession, un enfant étant susceptible de prendre la relève.

La reprise, une histoire de famille

Le problème de la succession semble se jouer avant tout en famille. D'un côté, les chefs d'exploitation qui ont un enfant susceptible de reprendre : ils choisissent soit de poursuivre durant les cinq prochaines années, aussi bien par convenance que pour raisons financières, soit de céder. Dans les deux cas, aujourd'hui comme demain, la relève est assurée, et cela même si l'exploitation est déficitaire. On ne transmet pas seulement une entreprise, mais un patrimoine familial.

De l'autre côté, les viticulteurs n'ayant aucun membre de la famille susceptible de reprendre l'exploitation. Les difficultés sont alors d'autant plus fortes pour eux : forcés de chercher un repreneur hors du cercle familial, il est plus ardu de transmettre des exploitations, souvent jugées déficitaires, à quelqu'un qui n'a pas d'attache particulière à ce patrimoine.

Ce constat est largement partagé par les professionnels de la filière, qui travaillent actuellement à mettre en place des mesures pour s'adapter à ces enjeux pressants de la viticulture aquitaine.

Les contraintes plus fortes que la passion du métier

Le questionnaire comportait, en plus de toutes les questions liées à l'exploitation et à son futur proche, une partie plus « libre ». Les chefs étaient invités à exprimer les aspects positifs et négatifs de leur métier, ainsi que les événements les plus marquants pour leur exploitation et l'ensemble de la filière.

Ces réponses s'attachent donc plus au ressenti immédiat des viticulteurs et sont fortement ancrées dans la conjoncture actuelle, ce qui explique en partie l'aspect assez pessimiste qui se dégage de ces réponses.

Un métier de créativité et de liberté...

Pour les chefs d'exploitation viticole, leur métier est avant tout un métier de passion. Ils apprécient la liberté et la créativité de leur travail, ainsi que le lien avec la nature. Ils citent comme aspects positifs la beauté de leur métier et la fierté de créer un produit noble, issu du terroir. Ils apprécient l'autonomie et l'indépendance dans la gestion de leur patrimoine, et le côté entreprenariat leur plaît.

... menacé par des contraintes toujours plus lourdes

Cependant, l'équilibre entre avantages et contraintes du métier semble compromis. Métier d'autonomie et de liberté ? Les exploitants pointent presque tous la lourdeur des contraintes administratives, des normes et réglementations. Produit noble ? Ils dénoncent la « diabolisation » du vin et le manque de reconnaissance du public pour leur métier.

Si l'avenir de la filière est très incertain, c'est aussi dû, pour les exploitants, à une concurrence internationale déloyale et à un manque de soutien. La crise est passée par là, et la plupart des chefs estiment la viticulture peu rentable quant au travail fourni ; ils pointent les problèmes de dettes et de faibles retraites.

Les exploitants individuels semblent plus pénalisés par l'évolution de la viticulture. Ils jugent leur exploitation plus souvent menacée, et dénoncent, en plus de la concurrence internationale, la concentration des exploitations qui rend plus difficile la viabilité des petites exploitations.

Méthodologie:

Cette enquête a été réalisée par un groupe de stagiaires du Centre de Formation de l'INSEE à Libourne (CEFIL) à la demande de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), dans le cadre d'une réflexion menée avec les professionnels de la filière. Les questionnaires ont été adressés par courrier à 2 351 chefs d'exploitations viticoles aquitains issus du fichier de la MSA. En cas de non réponse, une relance téléphonique a été effectuée. Le taux de réponse est de 32%, ce qui correspond à la moyenne pour les enquêtes par courrier.

Pour en savoir plus :

- Agreste Aquitaine Analyses et Résultats n° 32- octobre 2009 - D'ici 10 ans, la viticulture aquitaine pourrait manquer de bras et de têtes
- Agreste Aquitaine Analyses et Résultats n° 35 - février 2010 - Le foncier viticole aquitain 1991-2008: Prix et évolution, un vignoble à plusieurs vitesses
- Agreste Aquitaine Analyses et Résultats n° 36 - mars 2010 - Rentabilité et accès au foncier : des obstacles majeurs à surmonter pour la viticulture aquitaine
- Dossier Emploi-formation en viticulture avril 2010
- et bientôt les résultats du Recensement Agricole 2010...

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : http://agreste.agriculture.gouv.fr et de la DRAAF Aquitaine : http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr

Agreste: la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

51, rue Kiéser - 33077 BORDEAUX CEDEX Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90

Courriel: contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

© AGRESTE 2010 Prix : 2,50 €

Directeur Régional : Hervé DURAND

Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES Composition - Impression : SRISET Aquitaine

Dépôt légal à parution

N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412

